



4 pages spécial

Juillet 2018

Supplément au BS n°364



SNES TOULOUSE

2, avenue Jean Rieux

31000 TOULOUSE

Tel : 05 61 34 38 51

<http://toulouse.snes.edu>

Twitter : #capatoulouse

@SNES_toulouse

Facebook : @snestoulouse



SOMMAIRE

- Le Paritarisme ? Quézako ?
- Avec ou sans ? Qu'est-ce que ça change ?
- Mutations, Avancement, Refus de temps partiels
- Nouveaux Rendez-vous de carrière, le Calendrier
- Dans vos agendas pour la rentrée

N° CPPAP : 1122506278
Dépôt légal à parution – ISSN 1635-9658
Supplément au BS n° 364, Juillet 2018
Edité par le SNES de Toulouse,
2 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Web : toulouse.snes.edu
Rédactrice en chef : M. Degos-Carrère
Directeur de publication : J.L. Viguier
Imprimé par nos soins

#J'♥

LE PARITARISME

Le paritarisme, ça vous change la vie !

Après les annonces du Gouvernement, qui entend remettre en cause le paritarisme tel qu'il se pratique dans nos métiers, nous avons souhaité éditer le numéro Spécial de notre bulletin syndical que vous avez entre vos mains.

Il nous a semblé en effet essentiel que chacune et chacun d'entre vous puisse percevoir la juste mesure des bouleversements qui s'annoncent, si le projet du gouvernement allait à son terme. Celui-ci, sous couvert de « modernisation de la Fonction Publique » a ouvert plusieurs chantiers, de nature à en remettre profondément en cause le périmètre, en touchant aux missions, mais aussi et surtout à son fonctionnement interne.

Nous redisons aujourd'hui avec force que l'ambition d'un Service Public égal pour tous, sur tout le territoire, nécessite un fonctionnement paritaire qui assure à tous les agents la garantie de la transparence et de l'équité de traitement dans leur déroulé de carrière !

Or ce gouvernement veut vider les CAP et les CHSCT de leur substance, en les cantonnant à un rôle mineur d'étude des recours administratifs et des procédures disciplinaires dans un cadre strictement individuel. Il s'agit de passer d'une possibilité de contrôle large des élus d'une gestion protectrice car collective, à un droit d'appel individuel, en contestation de décisions ayant déjà largement produit leurs effets. Ce serait priver vos élus de leur rôle essentiel de contrôle et de proposition, notamment sur les mutations ou les promotions de grade ou d'échelon. Ce serait la fin des améliorations que nous portons pour toutes et tous, par la défense de chacune et de chacun.

Dans un contexte où le ministre Blanquer prône le recrutement local, l'individualisation des carrières, le renforcement des hiérarchies, il s'agit d'une attaque majeure contre notre statut, qui fait courir le risque du développement de l'arbitraire local, des petits arrangements, et des pressions de toutes sortes.

Puissent ces quelques pages vous convaincre que le paritarisme que nous pratiquons aujourd'hui au sein du Second Degré, s'il permet de servir l'intérêt général des élèves et de leurs familles, rend aussi directement service à chacune et chacun d'entre nous, très concrètement, à de multiples reprises dans une carrière : **oui, ce paritarisme qui est le nôtre aujourd'hui change nos vies, dans un cadre transparent et juste !**

Pour faire en sorte qu'il en soit ainsi demain, signez sans tarder la pétition du SNES et de la FSU :

<http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

Pierre Priouret, Co-Secrétaire Général

EDITO - EDITO - EDITO - EDITO - EDITO

Quézako ?

Les élus des personnels sont également appelés **commissaires paritaires**. Les élus du SNES-FSU sont des enseignants, CPE ou PsyEN, en poste, comme vous, dans un établissement, mais aussi engagés au quotidien pour défendre les personnels qui les ont élus.

Les CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) ou FPMA (Formations Paritaires Mixtes Administratives) sont des commissions qui examinent les opérations de carrière des enseignants, CPE et PsyEn où l'administration et les représentants des personnels siègent en nombre égal.

#J'♥ LE

PARITARISME

#jesignalapétition



Vos commissaires paritaires du SNES-FSU de TOULOUSE en plein travail !



CPE

70 participants étaient affectés avant le travail des Commissaires Paritaires et leurs propositions pour améliorer le nombre de mutés ou le rang du vœu proposé. Après la CAPA, ce sont 81 collègues qui ont finalement été mutés !

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont rattrapé 11 ans d'ancienneté de poste à Stéphane, ex-professeur des écoles. Ce barème corrigé lui a permis d'obtenir la mutation espérée !

Sarah, TZR depuis 5 ans a pu faire valoir deux années de séparation oubliées par le Rectorat. Elle obtient un poste fixe, son vœu 1. Sans l'intervention des commissaires paritaires, Sarah ne mutait pas et restait TZR !

Proposer, Vérifier, Siéger : l'indispensable travail des commissaires paritaires !

LES OPÉRATIONS DE MUTATION

Préparation des règles du mouvement (circulaire académique)

Forts de leur expérience et de leur analyse chaque année les élus SNES-FSU tirent un bilan des mouvements précédents et font des propositions afin d'améliorer celui-ci. Propositions qui visent à un certain équilibre des barèmes afin de permettre à toutes et tous, quelque soit sa situation personnelle, de pouvoir muter dans un temps raisonnable.

Les vœux et les barèmes

Dans le cadre de la vérification des vœux et des barèmes des demandeurs, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont obtenu que :

- Le rectorat revienne sur sa décision de ne pas prendre en compte les demandes des collègues dont le dossier avait été envoyé hors délai du fait de leur établissement ;
- Les collègues qui n'avaient pas été contactés pour compléter leur dossier de rapprochement de conjoint ou pour modifier leurs vœux qui déclenchent cette bonification puissent le faire avant que l'administration édite un projet informatique de mouvement ;
- Les vœux supprimés à tort par le Rectorat soient rétablis.

Lors des groupes de travail, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger les barèmes, car de nombreuses bonifications avaient été oubliées : des années

Les postes offerts au mouvement

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont procédé à la vérification exhaustive de tous les postes offerts au mouvement : postes créés ou supprimés, départs à la retraite, départs à l'INTER ou sur postes spécifiques nationaux... Cette vérification évite que deux collègues n'arrivent sur le même établissement alors qu'il n'y a qu'un poste. Nos propositions permettent qu'un maximum de postes soient proposés pour fluidifier un mouvement qui se sclérose d'année en année (suppressions de postes, académie qui se rajoint...).

d'ancienneté de poste, des bonifications pour exercice en éducation prioritaire, des bonifications médicales ...

Les affectations

La dernière semaine de Mai, le rectorat a proposé un « projet ». Ce « projet » positionne les demandeurs sur les postes vacants mais ne tient pas compte des demandeurs déjà positionnés dans les départements et qui ont eux aussi demandé une mutation.

Ce « projet », document confidentiel, uniquement remis aux commissaires paritaires, seuls habilités à en prendre connaissance, reste à travailler manuellement. En effet, des jeux de "chaises musicales", réalisés à la main vont permettre de donner satisfaction à davantage de demandeurs, dont la demande était restées insatisfaite à cette étape du travail.

Pour le SNES-FSU, une des conditions pour pouvoir réaliser ces améliorations est que ce projet ne soit pas communiqué malgré l'impatience légitime de chaque demandeur. Il est modifié et modifiable jusqu'à la fin de la tenue des FPMA (formation paritaire mixte académique, commissions qui regroupent certifiés et agrégés) d'affectation.

A cette étape du travail, les commissaires paritaires du SNES-FSU proposent toutes les mutations supplémentaires possibles et ne se contentent pas de quelques-unes : il est de notre responsabilité de veiller à ce que tous ceux qui peuvent légitimement muter en fonction de leur barème obtiennent une mutation.

Isabelle Richardeau et David Cluzel

Marie, en poste fixe, éloignée de son domicile, obtient un poste près de chez elle. Sans les commissaires paritaires du SNES-FSU, Marie ne mutait pas car le Rectorat l'avait oubliée et mutait quelqu'un d'autre avec un barème inférieur !

LES OPÉRATIONS DE PROMOTION

Hors Classe - Nets progrès, malgré quelques ratés

Les CAPA d'accès à la Hors-Classe ont mis en œuvre le principe, acté par le PPCR, d'un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades pour tous. La mise en place d'un barème national (et non plus académique), basé sur l'ancienneté et l'appréciation du Recteur sur l'ensemble de la carrière, a d'ores et déjà permis l'accès à la Hors-Classe de collègues qui en étaient jusque-là privés. L'augmentation très significative du ratio d'accès à la Hors-Classe permet dans le même temps de commencer à percevoir une accélération du passage à la Hors-Classe.

Un point noir subsiste cependant, puisque des collègues au-delà du 9-ième échelon, et qui ne sont donc plus concernés par un rendez-vous de carrière, ont pu se sentir lésés ou déclassés par le choix de figer les avis Recteur de façon arbitraire et malthusienne. Le SNES-FSU, loin de l'agitation stérile de certaines organisations, continue d'intervenir plus particulièrement pour ces collègues.

Classe Exceptionnelle – Bilan positif, à consolider !

Les deux premières vagues de promotion à la Classe Exceptionnelle concrétisent cette année l'ouverture d'un nouvel espace indiciaire jusque là inconnu pour les Agrégés, Certifiés, CPE, PsyEN. Nous relevons que déjà près de 20 % des collègues à la Hors-Classe ont pu passer en Classe Exceptionnelle, et que près d'un quart d'entre eux accéderont au 01/09/18 à son échelon spécial. Pas si mal pour une première année !

Ces deux premières vagues de promotion confirment les analyses initiales du SNES-FSU : l'existence de deux voies de promotion, les conditions d'accès par la première, la répartition des promotions entre les deux, sont inadaptées à nos corps. Cela a conduit la perte de possibilités de promotion d'un côté, à des retards de promotion de l'autre, et parfois à la promotion de candidats très éloignés de la retraite, limitant du coup les futurs possibilités de promotion. Cela ne peut durer, et le SNES-FSU agit à tous les niveaux pour que les modalités de promotion à la Classe Exceptionnelle soient rapidement modifiées et élargies.

Echelon spécial – Lors de la CAPA des certifiés le SNES-FSU a pointé un déséquilibre dans les promotions selon les disciplines. Son intervention a permis de promouvoir deux collègues dans deux disciplines où il n'y avait aucune promotion.

Pierre Priouret

Cécile, a eu son congé de formation grâce à l'intervention des commissaires paritaires du SNES-FSU qui ont fait valoir ses points de bi-admissibilité que le Rectorat avait oubliés.

LES CONDITIONS D'EXERCICE

Temps partiels : tout ça pour quoi ?

En 2017, à la surprise générale et sans concertation avec les élus, le rectorat avait lancé une procédure de refus de temps partiels dans quatre disciplines, arguant du manque – certes réel - d'enseignants. Au lieu de rendre nos métiers plus attractifs, l'administration avait donc décidé de charger la barque de ceux qui sont déjà sur le pont...

Le SNES-FSU s'est alors battu pour obtenir la tenue d'une CAPA pour examiner ces décisions de refus, puis pour accompagner les collègues en les aidant à rédiger leur recours, à rassembler les pièces justificatives nécessaires, en les soutenant moralement, et enfin en défendant les dossiers en CAPA.

Nous avons alors obtenu une suite favorable pour environ 60 % de ces dossiers, démontrant s'il le fallait l'utilité des commissions paritaires.

Cette année en 2018, rebelote, mais pour 12 disciplines cette fois -ci !! (Voir sur notre site)

Le SNES-FSU a, bien sûr, accompagné et aidé les collègues syndiqués à rédiger leur contestation.

Ses commissaires paritaires iront, bien sûr, consulter au rectorat les dossiers des autres collègues comme ils le font pour toutes les opérations où c'est nécessaire, car nous sommes les élus de tous les personnels. Et ils défendront toutes les demandes en Commission.

Si nous constatons, (à quelques jours à peine de la CAPA prévue le 06 juillet...pour éviter de donner satisfaction aux élus en séance?) que ces recours donnent déjà lieu à des avis favorables, ce dont nous nous félicitons, il reste encore des situations difficiles, voire incohérentes, comme des temps partiels accordés en 2017 et refusés en 2018 alors que les raisons médicales sont les mêmes par exemple.

Et le tout pour quelle efficacité ? Le rectorat refuse de communiquer le moindre chiffre sur l'effet réel de ces refus sur le terrain : pourquoi donc ?

Monique Degos-Carrère

Ce 4 pages spécial a été préparé par Pierre Priouret, Isabelle Richardeau, David Cluzel et Monique Degos-Carrère et avec l'autorisation des commissaires paritaires du SNES-FSU de Toulouse qui ont autorisé la diffusion de leur image.



#J'♥ LE
PARITARISME
#jesignelpétition

Rendez-vous de carrière

Observations et recours

Le Rectorat avait annoncé au SNES-FSU que les avis des IPR et Chefs d'établissements (dits « avis primaires ») qui constitueront la base des avis Rectrice utilisés pour les promotions ultérieures seraient accessibles au cours de la semaine du 25 juin.

L'ensemble des collègues ayant eu un rendez-vous de carrière cette année scolaire peuvent en prendre connaissance pendant 3 semaines à partir de l'application SIAE, accessible depuis IProf (Rubrique « Les Services », puis SIAE).

Il est possible, durant ces 3 semaines - et c'est une nouveauté rendue possible par les accords PPCR - de porter des observations sur ces avis initiaux des deux évaluateurs.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle, effectuée par le recteur (ou le ministre pour les professeurs agrégés et les personnels détachés), sera communiquée dans les quinze jours suivant la rentrée scolaire 2018.

S'ouvriront alors les délais de recours et de contestation pour tout collègue ayant été évalué en 2017-2018. Ce délai est de deux mois à compter de la réception de l'avis qui vous sera communiqué via votre établissement. **N'oubliez pas de porter la mention « vu et pris connaissance le... » au moment de la réception de cet avis, de faire tamponner avec le cachet de l'établissement et d'en conserver une copie.**

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2018-2019 (les collègues dans la 2^e année du 6^e échelon, ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon ou ceux situés dans la 2^e année du 9^e échelon au 31 août 2019), seront avisés via leur boîte professionnelle en début d'été.

Puis chaque collègue concerné sera prévenu un mois à l'avance des dates de son « Rendez-vous ».

Isabelle Richardeau

Le SNES-FSU aide ses syndiqués à rédiger leurs observations en cas de recours. N'hésitez pas à nous contacter à s3tou@toulouse.snes.edu

#J'♥ LE
PARITARISME
[#jesignelapetition](https://www.facebook.com/jesignelapetition)



A vos agendas !

Mardi 28 août 2018 au Phare (Tournefeuille) à 9h : accueil des **STAGIAIRES** par la Rectrice. Le SNES-FSU sera là aussi, avec les conseils pour bien réussir sa rentrée !

Mercredi 29 août 2018 au SNES (2 avenue Jean Rieux Toulouse) de 14h à 17h **REUNION TZR nouveaux et anciens** : tout ce qu'il est nécessaire de savoir avant de commencer l'année (frais de déplacement ISSR, arrêtés d'affectation etc.)

N'oubliez pas de vous inscrire :

<http://toulouse.snes.edu/PHP/GestionStages/InscriptionStage11/index.php>

Mercredi 29 août 2018 de 14h à 17h : reprise de nos **permanences téléphoniques** au 05 31 34 38 51

STAGE :

JEUDI 27 SEPTEMBRE de 9h à 16h30 à Toulouse (lieu à déterminer)

« Comment défendre nos conditions d'exercice, de santé et de sécurité au travail dans les établissements ? ».

Des réunions qui devraient servir à organiser le travail mais sont souvent stériles et toujours chronophages, une multiplication de tâches « périphériques », l'individualisation des situations, la culpabilisation etc. Comment redonner du sens à notre travail ? Comment se réapproprier le collectif dans l'établissement pour éviter l'isolement, pour un travail plus efficace et épanouissant ?

Avec **Hervé MOREAU**, responsable national du SNES, membre du CHSCT-national et (sous réserves) **Pascal SIMONET**, maître de conférences en psychologie du travail à l'ESPE d'Aix Marseille Université - membre de l'équipe Psychologie du travail et clinique de l'activité CNAM (équipe d'Yves CLOT)

IMPORTANT :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (le plus rapidement possible) : compléter le formulaire en ligne sur : toulouse.snes.edu

ET DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (document à télécharger et compléter) À ADRESSER À LA RECTRICE SOUS COUVERT DE VOTRE CHEF D'ÉTABLISSEMENT AVANT LE 27 AOÛT, soit s/c de l'établissement jusqu'au 06 juillet, soit en adressant votre demande directement à dpe@ac-toulouse.fr entre le 06/07 et le 26/08/2018.